Nos réfugiés : [1ère partie]

Autor(en): **E.Gd.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **32 (1944)**

Heft 662

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-265177

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

E 1450
Bibliothèque Publique et Universitaire, Genève

J. A.

13 MAI 1944 — GENEVE 16 JUIN 1944 TRENTE-DEUXIEME ANNÉE — N° 662

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an Fr. 6.—
» 6 mois » 3.50
ETRANGER . » 8.—
Le numéro . . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Il faut que les femmes réalisent que la **vraie** *paix ne peut être le résultat de la sentimentalité, de la pitié, de la lassitude ou de la peur, car une paix pareille ne pourrait durer et conduirait fatalement à une nouvelle guerre.*

Auteur inconnu.

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

SAMEDI 20 et DIMANCHE 21 MAI 1944

XXXIIIme ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
à LUCERNE

(Salle du Grand Conseil, Hôtel de Ville, 15, rue de la Gare)

ORDRE DU JOUR :

Samedi 20 mai, à 14 h. 30 :

ASSEMBLÉE DE DÉLÉGUÉS

(Les délégués sont priés d'échanger, avant l'ouverture de la séance, leur carte de délégation contre leur carte de vote)

1. Appel des délégués.
2. Rapport annuel du Comité.
3. *a)* Rapport financier, *b)* taux de la cotisation, *c)* budget pour l'année 1944-1945.
4. Elections, *a)* du Comité Central, *b)* de la Présidente centrale, *c)* des vérificatrices des comptes.
5. Revision des statuts (Propositions de la Commission de revision, de la Conférence des présidentes, et des Sections de Zurich et de Colombier.
6. Proposition de Bâle pour un changement de nom de l'Association.
7. Cours de week-end : *Mlle Alice Krieg.*
8. Secrétariat féminin suisse : *Mme Schaer-Robert, secrétaire.*
9. Divers.

A 20 heures, (même salle) :

CONFÉRENCE PUBLIQUE

La Suisse et les projets d'organisation internationale

M. **Edmond PRIVAT,** professeur (Locarno)

Dimanche 21 mai à 10 h. 30, *(même salle)*

IN MEMORIAM

Mlle Emma Porret, Mme Girardet-Vielle, Mme le Dr Gourfein

La situation sociale et politique de la Suisse et le rôle des femmes

Mme **Hélène THALMANN-ANTENEN,** Dr en droit (Berne)

A 13 heures : Repas en commun à l'Hôtel du Sauvage, rue de la Gare, 30. (Prix fr. 4.50)

Dimanche après-midi, suivant le temps, visite de l'Exposition Holbein au Kunsthaus, ou bien visite du Musée Wagner à Trieb, ou encore promenade en bateau sur le lac.

Hôtels recommandés :	*Chambre à 1 lit*	*Chambre à deux lits*	*Petit déjeuner*	*Souper*
Waldstätterhof	Fr. 4.— à 5.—	Fr. 3.30 à 4.80	Fr. 0.80 à 1.50	Fr. 1.20 à 3.—
Sauvage	» 5.—	» 4.50	» 1.75	» 4.—
Continental	» 4.30 à 5.—	» 4.30 à 5.—	» 1.75	» 4.—
Parc	» 4.50	» 4.50	» 1.75	» 4.—
Balances	» 5.50	» 5.50	» 2.—	» 4.—
Gotthard	» 6.—	» 6.—	» 2.—	» 4.—

Union : Chambre à 1 lit avec petit déjeuner, taxe de séjour et service compris fr. 8.—. Souper fr. 4.—.
„ à 2 lits „ „ „ „ fr. 7.50.

Restaurants recommandés pour souper : Restaurant du Kunsthaus ; Restaurant Dubeli. (Prix : de fr. 2.60 à fr. 4.75) ; Restaurant sans alcool Krone au Weinmarkt (Prix fr. 1.50 à 3.—)

Quelques logements gratuits sont aimablement offerts aux déléguées. S'adresser à cet effet, comme pour retenir des chambres dans les hôtels (avec indication de l'hôtel choisi), ainsi que pour inscription au repas du dimanche à midi, à Mme **FENNER-WEBER,** Kapellgasse, 2, Lucerne, **avant le 16 mai.**

Nos réfugiés

Notre confrère, Adolphe Ferrière, Dr. en sociologie a eu l'excellente idée de réunir en une brochure la série d'articles qu'il a publiés dans le *Messager social* (Genève) de décembre 1943 à mars 1944.[1] Il se peut évidemment que, depuis deux mois les circonstances se soient légèrement modifiées, et que quelques-uns des « inconvénients » (ceci pour employer un euphémisme poli et admissible en haut lieu!) signalés aient été atténués: on peut espérer notamment que la Commission de 70 membres constituée par M. le conseiller fédéral de Steiger, lors de la séance du 23 février à Berne, aura déjà pu, sinon prendre immédiatement les mesures qui s'imposent, du moins en étudier les possibilités. Mais ceci ne change rien à l'inspiration générale de cette brochure, qui, nous dit-on, « a procuré à nombre de nos concitoyens un sentiment de délivrance ».

Délivrance ? et de quoi ?... car évidemment ce ne sont pas des Suisses qui sont réfugiés et qui souffrent personnellement de la situation actuelle ! Non il s'agit ici d'un sentiment d'ordre supérieur: celui de la délivrance morale d'une anxiété qui nous pèse. Nous éprouvons en effet l'impression que tout en ce domaine ne chemine pas chez nous comme il le devrait, et que notre Suisse ne se montre pas digne de ce que, nous, ses enfants, sommes en droit d'attendre d'elle devant ce douloureux problème; nous souffrons d'une pénible incertitude sur les conditions faites aux réfugiés; nous craignons que trop souvent ne règne l'arbitraire, nous redoutons, sans pouvoir toujours bien préciser nos sources, des interdictions qui seraient inspirées par la lettre et non pas par l'esprit... Toutes ces questions, le public — et il faut entendre par là notre public généreux et compréhensif, à l'âme ouverte aux misères d'autrui, et non pas les égoïstes qui redoutent qu'un surplus de 70 à 80.000 personnes sur quatre millions d'habitants ne restreigne trop notre ration! — le public se les pose, avec un sentiment de malaise qu'augmentent encore les informations contradictoires de ceux qui, ayant à faire à des réfugiés, ont dû constater que, tandis que les uns étaient admis à séjourner chez nous, d'autres, tout aussi dignes d'intérêt, étaient impitoyablement refoulés; et si ce public se demande les motifs de tant de décisions qu'il ne comprend pas et s'explique mal, c'est tout à son honneur: car il manifeste de la sorte, par son désir de voir clair comme par son sentiment de générosité, la fameuse « défense spirituelle » de la Suisse, bien mieux que par des palabres et discours officiels !

Il est évident que la brochure de M. Ferrière ne peut répondre à toutes les questions et apporter des solutions sur tous les points. Il est évident aussi qu'il ne propose pas, pas d'avantage qu'aucun de nous, d'ouvrir nos frontières à tous sans examen comme sans réflexion. Mais, en psychologue avisé, il formule des observations très justes sur la nécessité de l'étude individuelle des cas et de la discrimination (un mot anglais qui tend de plus en plus à prendre droit de cité dans notre langue !) entre ceux-ci. Discrimination pour les cas pathologiques, trop nombreux hélas! suite de privations, d'angoisses, de souffrances, dont nous n'avons aucune idée, et qu'il est maladroit autant qu'inhumain de traiter à la norme commune; discrimination aussi pour des valeurs intellectuelles qu'il est déplorable de laisser inoccupées en friche aussi bien pour elles que pour nous. L'on a fait, l'on fait encore beaucoup dans ce domaine, depuis que la brochure de M. Ferrière a été publiée, tous nos lecteurs habitant de nos villes universitaires le savent, mais n'y a-t-il pas beaucoup à faire encore? et l'inaction forcée n'est-elle pas une des pires souffrances de certains réfugiés, même de ceux autorisés à vivre ailleurs que dans un camp ?... « Ce régime est intolérable, et je me crois en prison, sans savoir quel crime j'ai bien pu commettre », écrivait, il y a peu de temps à M. Ferrière, une réfugiée, ancienne directrice d'un lycée de jeunes filles dans son pays. Et pour corroborer cet exemple, je pense à une artiste de grand talent, qui, les nerfs encore secoués par des semaines d'angoisse passées à se cacher dans une grande ville, a bien plus rapidement que d'autres, retrouvé le calme et la sérénité parce qu'avec des moyens de fortune et sans aucune idée d'aboutissement pratique, elle s'est immédiatement et naturellement consacrée à son art, satisfaisant ainsi ce besoin inné d'action que chacun du nous, sauf les superficiels et les paresseux, porte en lui.

(La fin en 3me page) E. Gd.

[1] Se vend chez l'auteur, Les Pleiades, sur Blonay, Vaud, au prix de 1 fr. (Chèque postal Lausanne II. 6129.

Affiches et contre-affiches

A l'occasion des élections communales des 6 et 7 mai, dernier, nous écrit notre correspondante de Neuchâtel, une affiche a paru sur les murs de la ville, signée par cinq électeurs qui n'avaient certainement pas réfléchi longuement, et ainsi conçue :

NOTRE MENAGE COMMUNAL

à quoi l'Union Féministe pour le Suffrage répondit du tac au tac par une autre affiche

DANS « NOTRE » MENAGE COMMUNAL
OU EST LA FEMME ? ? ?...

Sur quoi quelques farceurs ajoutèrent cette banderolle en réponse :

BIEN BAS !

De la faute de qui, Messieurs ?...

Carrières féminines

Y a-t-il des possibilités chez nous pour des dessinatrices ?

N. D. L. R. — *Nous détachons ce qui suit d'une étude très judicieuse publiée dans une revue spécialisée par Mlle Alice Perret, conseillère de profession à Lausanne. L'auteur a loyalement tenu à insister beaudoup sur le fait que, seules des jeunes filles spécialement douées pour le dessin, et ayant la volonté de s'astreindre à des études très dures, peuvent obtenir quelque succès; et de plus, la carrière de modéliste suffit à employer une vingtaine de personnes au plus en Suisse, ce qui restreint considérablement les débouchés auxquels peuvent aspirer nos jeunes. Voici d'ailleurs le résumé des considérations auxquelles se livre Mlle Perret après une enquête, considérations qui l'amènent à livrer bataille contre le dilettantisme néfaste d'un trop grand nombre de jeunes filles qui « se croient » bien douées pour le dessin !*

1° Comme toutes les carrières artistiques, le dessin (dessin de mode, dessin publicitaire, arts appliqués) offre d'excellentes possibilités à *quelques* élus, tandis qu'il laisse végéter misérablement toute une pléiade de ratés.

2° Les « quelques élus » ont : du talent, une dose peu commune d'énergie et de persévérance, du sens commercial, de l'intuition; ils sont actifs, enthousiastes, bons psychologues, ingénieux, inventifs.

3° La préparation professionnelle doit être solide et poussée aussi loin que possible. Elle sera avant tout pratique, mais complétée par toute une série de cours.

4° En règle générale, le conseiller de profession ne peut aiguiller vers le dessin que de rares exceptions. S'il a le moindre doute sur les capacités de la candidate, sur son caractère, il la détournera du dessin. Il vaut bieux méconnaître un talent réel (les obstacles ne sont en général qu'un aiguillon de plus pour les êtres vraiment doués) que d'encourager la médiocrité.

5° Pour juger des possibilités artistiques d'une candidate, le conseiller de profession aura recours à des spécialistes; il se soumettra à leur opinion. Bien souvent les dessins de mode trompent absolument un juge qui n'est pas très exercé.

Mais, cependant, et si c'est rendre un vrai service que de les décourager à celles qui n'ont ni les dons ni la persévérance voulue, voici d'autre part un exemple de ce à quoi peuvent parvenir « les quelques élus ». Nous reproduisons cet entretien de Mlle Perret avec une jeune dessinatrice de Lausanne :

AVIS IMPORTANT

Nos abonnés, lecteurs, correspondants, collaborateurs et amis, veulent-ils prendre note que, dès le 15 mai prochain, l'adresse de la Rédaction, comme l'adresse particulière de la rédactrice, sera de nouveau

Crêts-de-Pregny, près Genève
(Tél. 2.26.64)

et que tout envoi porté, ou remis par la poste, à la rue Töpffer entraînera un retard d'un courrier au minimum.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)
Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.
Convalescences.
Médecin-chef : **Dr. H. Müller.**
Cures de repos

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT
RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE